**NOUVELLE DATE LIMITE POUR VOTER – le 22 mai 2020**

**Élection de 2020 au Conseil consultatif des pensions (CCP)**

Une trousse de vote a été mise à la poste au mois de mars pour les retraités. Veuillez noter que la période de vote sera prolongée de quatre semaines afin d’accommoder les restrictions et exigences d’isolement causées par le COVID-19.

La date limite pour voter est désormais 17 h (heure de l’Est), **le vendredi 22 mai 2020**. Tous les votes doivent être exprimés par voie électronique (en ligne ou par téléphone) ou reçus par la poste au cabinet d’audit externe avant ce nouveau délai.

Visitez [**retraitescp.com**](https://cpcpension.com/homepage/PAC_Retiree_Election-f.asp) pour plus informations. Nous vous encourageons de partager cette information avec vos collègues qui sont à la retraite.